

Pourquoi adhérer au SFSO ?

Parce que le SFSO, seul représentant de l'Orthodontie pendant la durée des dernières négociations conventionnelles d'avril à juillet 2023 a permis par sa présence et son action de préserver la totalité de notre exercice, et ce malgré la volonté ministérielle de plafonner nos honoraires et de modifier notre nomenclature.

Aucun plafonnement de nos honoraires et aucun changement de notre nomenclature n'ont été appliqués dans la nouvelle Convention Dentaire actuelle.

C'est une grande victoire obtenue grâce à notre travail dont chacun doit être conscient et reconnaissant !

AUX CÔTÉS DES CDF POUR VOUS DÉFENDRE



Le SFSO sera désormais **le seul syndicat** de Spécialistes en Orthodontie représentatif de par son association prévue dès le 1er Janvier 2024 avec « Les CDF » qui lui reconnaissent déjà le rôle d'interlocuteur pour l'Orthodontie avec les différentes autorités.

Cette association est déjà pratiquement effective depuis cette année, le SFSO étant le seul syndicat de spécialistes ayant siégé tout au long des récentes Négociations Conventionnelles, dans la délégation des CDF.

Dans la nouvelle Convention Dentaire signée en juillet 2023 qui nous est opposable pour cinq années minimum, il est prévu de constituer un groupe de travail avec la CNAM et l'UNOCAM pour étudier une éventuelle modification de notre nomenclature ainsi que des modifications dans la prise en charge de nos actes.

Le travail n'est donc pas fini et seul un SFSO fort et comptant un maximum d'adhérents pourra continuer de défendre notre exercice après de la CNAM et de l'UNOCAM.

Cette association avec « Les CDF » va nous permettre de plus de faire bénéficier tous les adhérents du SFSO de nombreux avantages que ce syndicat, le plus important de la profession, offre à ses membres : entre autres de nombreuses et importantes économies sur beaucoup de services professionnels (RCP, informations, etc...).

Chaque membre du SFSO aura effectivement, dès le 1er janvier 2024, accès à tous les services offerts par les CDF !

Vous trouverez en dernière page tous les avantages que cette association nous apportera !

Pour rappel, l'adhésion à notre syndicat nous permet d'œuvrer :

- Pour la défense de notre exercice et la lutte contre les pratiques illégales et commerciales
- Pour la défense de nos honoraires
- Pour une Orthodontie faite en priorité par les spécialistes mais avec un meilleur accès à la qualification
- Pour une représentation officielle dans les différentes instances professionnelles
- Pour une défense juridique professionnelle au service de ses adhérents
- Pour une information sur l'actualité professionnelle
- Pour une entraide entre confrères

La défense de notre titre :

- Nous défendons les spécialistes vis à vis des pouvoirs publics.
- Nous sommes présents et participons à toutes les discussions concernant la Spécialité.
- Nous effectuons en permanence des poursuites pour usurpation de titre.
- Nous répondons aux médias sur tous sujets.

Qui sommes-nous ?

Nous n'avons aucune tendance politique **et nous ne représentons que les spécialistes qualifiés**.
A ce jour, nous avons presque 1000 adhérents sur 2450 orthodontistes en France, ceci est important mais encore insuffisant. Nous n'acceptons que des orthodontistes qualifiés, des stomatologistes compétents et exerçant en ODMF ou des internes. Nous sommes des **BÉNÉVOLES** : mis à part notre secrétaire, à votre disposition au siège du syndicat :
8 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris - Tel : 01 40 03 04 37 - mail : secretrariat@sfsf.fr
Tous les représentants élus (Bureau et Régions) prennent sur leurs temps professionnel et personnel pour vous aider et vous représenter (ADF, Ordre, Contacts avec les médias, CNAM, Politiques, Mutuelles etc...).

Quel sont nos grands principes et nos buts ?

- **DÉFENSE DE TOUS TYPES D'EXERCICE DE SPECIALISTE (en promouvant toutefois l'exercice libéral) :**
Défense de l'exercice : libre choix du praticien, information sur sa spécialité.
Défense des praticiens contre certaines pratiques des centres de santé.
Défense des spécialistes contre les marques qui ont des pratiques outrageusement commerciales (liste de praticiens soi-disant « agréés ou certifiés »).
- **ACCÈS A LA SPÉCIALITÉ :**
Force est de reconnaître que le nombre d'internes est insuffisant, et que les formations parallèles se multiplient ce que nous déplorons. **Le SFSO participe aux commissions de qualification en veillant à ce que le titre de spécialiste ne soit accordé qu'à bon escient.** Lors des « ASSISES de l'ODF » que nous avons organisées l'an dernier, nous avons réuni tous les acteurs de la profession qui ont signé une demande officielle pour une clarification des critères retenus par ces commissions afin que cette deuxième voie de qualification permette de palier, en toute clarté et connaissance, le manque de spécialistes à venir, compte tenu du faible nombre de postes d'internes, avec des garanties de formation et d'expérience.
- **ASSISTANTES :** Le SFSO a, depuis longtemps, appelé à la mise en place de l'assistante niveau 2 et la définition de ses compétences sous la responsabilité et en présence des praticiens employeurs, ce qui est maintenant écrit dans les textes.
- **ACTION EN FRANCE, EN EUROPE ET DANS LE MONDE :**
Être syndiqué SFSO c'est également appartenir à plusieurs organismes importants pour notre spécialité :
 - L'ADF, influant sur les orientations et décisions de la profession, qui met différentes publications à notre disposition et dont le SFSO est un des fondateurs.
 - L'EFOSA (Fédération Européenne des Associations de Spécialistes en Orthodontie) ou le SFSO représente les Spécialistes Français au sein de cet organisme qui coordonne, et travaille à une harmonisation entre les pays de l'Union Européenne pour la formation et la défense de la spécialité (démographie, annuaires, etc.). Organisme dont le SFSO est LE fondateur par l'action de son Président Charles BOLENDER (SSFODF à l'époque).
 - La WFO (World Federation of Orthodontists) dont le SFSO est, avec la SFODF, l'un des représentants de la France.
 - Nous sommes membres (et fondateurs) de l'ADF et participons à chacune des Commissions de cette institution.
 - Nous sommes membres de la Commission de Qualification en ODF du CNOCD.
 - Enfin, nous participons à la communication de la FFO.
- **DOCUMENTATION :** Le SFSO travaille à réunir des archives, afin de regrouper tout ce qui concerne la défense de la spécialité.

Quels avantages apportons-nous avec la cotisation ?

- **NE PAS RESTER ISOLÉ :**
Appartenir à un groupe de professionnels compétents, en charge de la Santé Bucco-Dentaire avec un représentant par région à l'écoute, et grâce aux réseaux sociaux dédiés aux spécialistes.
- **ÊTRE CONSEILLÉ :**
Grâce à des responsables dévoués, compétents et désintéressés, afin d'éviter les erreurs.
- **ÊTRE INFORMÉ RÉGULIÈREMENT SUR LE PLAN ADMINISTRATIF, RÉGLEMENTAIRE ET LÉGAL PAR :**
 - Le Bulletin qui publie des articles de fonds et les textes officiels
 - Le Fil SFSO : traitant plus de l'actualité (en remplacement de l'Orthoflash)
 - Les mails, les réseaux sociaux
 - Les réunions régionales qui vous tiennent au courant de nos actions, et vous apportent la possibilité de vous exprimer. Parfois des invités extérieurs traitent un sujet précis (Prévoyance, retraite, expertise, etc.). Souvent, un repas amical ou un « pot » clôturent la séance. Ces réunions vous permettent aussi de rencontrer des confrères ou amis et de discuter de vos problèmes, de trouver des solutions de gestion ou de conditions d'exercice.
- **BÉNÉFICIER DE LA « DÉMARCHÉ QUALITÉ » DU SFSO** et accéder gratuitement à toutes les « fiches métier » pensées et élaborées par des confrères représentant tous types de cabinets.
- **BÉNÉFICIER D'UNE PROTECTION JURIDIQUE :** elle vous conseille et vous aide pour vos litiges professionnels. N'oubliez pas qu'il est impératif de prévenir avant toute action le Secréariat du SFSO pour avoir, si besoin, l'aide de nos avocats.
- **BÉNÉFICIER D'UNE DÉFENSE PROFESSIONNELLE :** nous nous entourons de conseillers juridiques, d'experts, etc... à chaque fois qu'une action est nécessaire et qu'il faut se référer à des textes, faire des propositions, consulter des avocats, ou se rendre auprès des administrations ou Ministères.
- **BÉNÉFICIER DE TOUS LES SERVICES LIÉS À LA COTISATION AUX « CDF »** (voir au dos).

Hors cotisation, qu'apportons-nous ?

NOS PUBLICATIONS réalisées par la Commission de Communication :
Consentement éclairé, Plaquettes d'information : Pour un meilleur sourire, FEO, Traitements adultes, par Aligneurs, etc. ...

LES AUDITS DE CABINET à moindre coût par le biais de la commission Démarche-Qualité.

En conclusion :

**Plus nous sommes nombreux, plus nous sommes crédibles
et donc écoutés, « L'union fait la force » !**

→ **ADHÉREZ AU SFSO !**

Multiples avantages pour chaque adhérent du SFSO apportés par cette association avec les CDF



Responsabilité Civile
Professionnelle



La radioprotection



Centre de formation
continue à Paris



Equipment
de votre cabinet



Outils digitaux



Prévoyance
des praticiens



Prévoyance et couverture
complémentaire
des salariés



Chèques restaurants



Taux de crédits
avantageux



Modalités de
financement sur-mesure



Echelonnez vos
paiements à crédits

Accès permanent aux services suivants :



Assistance juridique
...



Services personnalisés



Comité d'entreprise
pour praticiens
et salariés

Contactez-nous :

SFSO - 8 avenue Simon Bolivar 75019 PARIS - Téléphone : 01 40 03 04 37 – Mail : secretariat@sfsso.fr
www.sfsso.fr